

RÈGLEMENTS SPORTIFS

2026/2027



**LIGUE
OCCITANIE**

Président de la Commission Sportive Régionale

Laurent POUGET 06 15 06 56 06 laurent.pouget67@orange.fr

Président de la Commission Régionale d'Arbitrage

Gérard RIFFAUD 07 78 10 82 68 cra-occitanie@loctt.fr

Responsables du Critérium Fédéral

Jean Pierre BELMONTE 06 48 64 00 30 belmonteje@wanadoo.fr

Responsables du Championnat par équipes régional

Laurent POUGET 06 15 06 56 06 laurent.pouget67@orange.fr
Bernard DARU 06 12 52 27 25 daru.bernard@wanadoo.fr

Responsables des Finales par classement

Laurent POUGET 06 15 06 56 06 laurent.pouget67@orange.fr
Stéphane VINCE 06 80 17 16 27 stephane.vince@free.fr

Responsable de l'homologation des tournois

François DUMONT 06 03 73 40 82 fdumont31@free.fr

Référent des compétitions vétérans

Bernard DARU 06 12 52 27 25 daru.bernard@wanadoo.fr

Référent salarié de la gestion sportive

Anthony SADLAN 07 77 34 67 97 anthony.sadran@loctt.fr

NOTA BENE : Les modifications par rapport à la saison passée, apparaissent en rouge dans le texte.

Règlements Sportifs

RÈGLES GÉNÉRALES	3
CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES MASCULIN REGIONAL.....	5
CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES FÉMININ REGIONAL.....	12
CRITERIUM FÉDÉRAL REGIONAL	15
CHAMPIONNATS D'OCCITANIE JEUNES PAR CATÉGORIES.....	18
FINALES REGIONALES PAR CLASSEMENT	19
CHAMPIONNATS D'OCCITANIE MASTERS INDIVIDUELS	20
CHAMPIONNATS D'OCCITANIE MASTERS PAR ÉQUIPES.....	21
TOURNOIS	22

RÈGLES GÉNÉRALES

1. REGLE GENERALE	4
2. ABSENCE NON EXCUSEE.....	4
3. CONDITIONS DE JEU.....	4

1. Règle générale

Sauf indications contraires, précisées dans les articles suivants, les règles publiées dans les Règlements Fédéraux, **édition 2026**, s'appliquent à toutes les compétitions régionales.

La CSR pourra, avant le début de chaque compétition, faire évoluer certaines formules des règlements suivants et prendre toutes les dispositions qui lui paraîtront nécessaires.

2. Conditions de participation

Pour l'ensemble des compétitions par équipe (Championnats par équipes masculin et féminin, Masters par équipes) et pour le Critérium Fédéral, les inscriptions devront passer **obligatoirement** par l'intermédiaire du club.

Pour l'ensemble des compétitions individuelles en dehors du Critérium Fédéral (Championnats d'Occitanie Masters, Championnats d'Occitanie Jeunes, Pongistic Event Détection, Finales régionales par classement...), les inscriptions devront se faire **individuellement** par le joueur, la joueuse ou son/sa représentant(e) légal(e) par l'intermédiaire du lien HelloAsso fourni par la ligue au moment des inscriptions. La ligue n'éditera pas de facture dans ce cas ;

3. Absence non excusée

Lorsqu'un joueur, qualifié ou inscrit pour une compétition individuelle officielle au niveau régional, n'y participe pas sans avoir signalé son forfait, il se verra infliger une pénalité financière de **15 €**, à moins qu'il n'ait une raison valable dûment justifiée.

De même, en dehors du « championnat par équipes régional », (Masters par équipes, etc...) lorsqu'une équipe inscrite ou qualifiée ne participe pas sans que son club ait signalé son forfait, le club se verra infliger une pénalité financière de **30 €**, à moins qu'elle n'ait une raison valable dûment justifiée.

4. Conditions de jeu

Les conditions de jeu sont celles prévues par les Règlements Fédéraux. Il est demandé au juge-arbitre et aux capitaines des équipes de ne pas faire jouer si, à l'heure prévue pour le début de la rencontre, la température est inférieure à 14 degrés.

Un rapport circonstancié sera alors adressé à la CSR qui pourra décider, soit de la perte de la rencontre par l'équipe recevant, soit du report de la rencontre dans un lieu et à une date qu'elle fixera.

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES MASCULIN REGIONAL

1. NOMBRE DE DIVISIONS.....	6
2. CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	6
3. REGLE SPECIFIQUE DE QUALIFICATION DES JOUEURS ET DES EQUIPES (CASCADE DE POINTS).....	6
4. REGLES SPECIFIQUES DE PARTICIPATION EN PN ET R1	6
5. PARTICIPATION DES FEMININES	7
6. FORMULE DE COMPETITION	7
7. NOMBRE D'EQUIPES D'UN MEME CLUB PAR POULE	7
8. ÉQUIPE INCOMPLETE	7
9. OUVERTURE DE LA SALLE	7
10. DATES ET HEURES DES COMPETITIONS	7
11. MATERIEL	7
12. JUGE ARBITRAGE	8
13. FORFAIT	8
14. TRANSMISSION DES RESULTATS	8
15. RECLAMATION SUR FEUILLE DE RENCONTRE	8
16. MONTEES ET DESCENTES	8
17. TITRES ET BARRAGES	9
18. SANCTIONS	9

1. Nombre de divisions

Le championnat par équipes régional masculin comporte cinq divisions dénommées :
Pré-nationale (PN), Régionale 1 (R1), Régionale 2 (R2), Régionale 3 (R3) et Régionale 4 (R4).

2. Conditions de participation

Pour être autorisées à participer au championnat par équipes messieurs en PN et R1, les associations doivent posséder un effectif permettant de respecter les règles spécifiques de participation au paragraphe 4 ci-dessous. Il n'y a pas de conditions de participation pour les divisions inférieures.

3. Règle spécifique de qualification des joueurs et des équipes (cascade de points)

3.1. Il n'y a pas de brûlage classique d'une division à l'autre. Au titre d'une même journée de championnat, le cumul des points des quatre joueurs de chaque équipe doit être inférieur au cumul des points des quatre joueurs de l'équipe de numéro inférieur : Équipe N > Équipe N+1 > ... Équipe N+x, selon les points classement officiels de chaque phase.

3.2. Il n'y a plus de limite de joueurs mutés par équipe, pouvant aller jusqu'à 4, tel que prévu dans les Règlements Fédéraux depuis 2025

3.3. Pour ce qui est des joueurs étrangers (hors UE) la règle reste inchangée, un seul joueur est autorisé par équipe.

3.4. Cette formulation est tournée de façon à agir sur les équipes régionales et non départementales et nationales. Ainsi un joueur qui est brûlé en championnat national ne pourra pas « redescendre » en championnat régional. En cas de situation très particulière, la CSR pourra l'étudier.

3.5. Attention, le cumul des points de l'équipe régionale ayant le plus petit numéro doit être inférieur au cumul des points de l'équipe nationale ayant le plus grand numéro (exemple : l'équipe 3 du club X de Pré-nationale avec un total de 7311 points respecte la règle puisque son équipe 2 de N3 totalise 8082 points). **L'équipe de régionale sera sanctionnée.**

3.6. Attention, le cumul des points de l'équipe régionale ayant le plus grand numéro doit être supérieur au cumul des points de l'équipe départementale ayant le plus petit numéro. La logique voudrait que l'équipe de départementale soit sanctionnée.

Dans le cas d'un championnat départemental à 3 joueurs, la règle s'établira non pas avec le cumul des points mais en faisant la moyenne des points.

3.7. Dans le cas d'une entente, cette règle s'appliquera sur les deux équipes 2 de chaque club et les suivantes.

3.8. Dans la pratique, il peut arriver qu'une infraction à la règle de cumul des points puisse se produire de manière fortuite. C'est le cas lorsqu'une équipe se déplace à l'extérieur, qu'un de ses joueurs manque à l'appel et qu'un remplacement avec un des joueurs d'une équipe de numéro supérieur ne peut être réalisé du fait que cette équipe est elle-même en déplacement pour jouer à l'extérieur.

Dans ce cas, l'infraction est requalifiée comme mauvaise composition d'équipe et la sanction est aménagée avec l'attribution de 4 points-parties à l'équipe adverse. Ce qui évite d'impacter la poule avec une pénalité de 0-14 pouvant jouer sur le goal-average en cas de lutte entre deux équipes pour la montée ou le maintien.

3.9. Lorsqu'une équipe bénéficie d'un forfait ou est exempte, le club doit communiquer la liste des quatre joueurs à inscrire sur la feuille de rencontre, de façon que la règle de cumul des points soit respectée.

3.10. Lorsqu'une équipe est forfait, le club doit communiquer la liste des quatre joueurs qui aurait dû participer de façon que la règle de cumul des points soit respectée.

3.11. Un club ayant plusieurs équipes évoluant au niveau régional, ne peut faire forfait que sur l'équipe ayant le plus grand numéro (soit la dernière équipe au niveau régional). *Exemple : un club a 5 équipes évoluant au niveau régional, s'il n'a pas suffisamment de joueurs pour ses 5 équipes, il doit déclarer forfait d'abord l'équipe 5, puis l'équipe 4 et ainsi de suite.*

En cas de non-respect de cette règle, l'équipe de numéro immédiatement inférieur sera sanctionnée par la perte de la rencontre 14-0 et 3-0 pour la journée concernée. Exemple : un club fait forfait sur son équipe 3 alors qu'il a 2 autres équipes de numéro supérieur, c'est l'équipe 2 qui sera sanctionnée.

La commission sportive se réserve le droit d'étudier les cas particuliers.

4. Règles spécifiques de participation en PN et R1

4.1. En PN, seuls les joueurs ayant un nombre de points égal ou supérieur à **1100 points** lors de l'un des deux classements officiels pour la saison en cours peuvent figurer sur la feuille de rencontre.

4.2. En R1, seuls les joueurs ayant un nombre de points égal ou supérieur à **1000 points** lors de l'un des deux classements officiels pour la saison en cours peuvent figurer sur la feuille de rencontre.

4.3. Toutefois, un 4ème joueur classé en dessous du classement minimum requis en PN et R1 est autorisé à jouer à la condition qu'il n'y ait pas de joueur mieux classé que lui dans les équipes de numéro supérieur pour le compte de la

même journée. En cas d'infraction, la rencontre sera perdue pour l'équipe par pénalité 14-0 et 3-0 et une amende de 100 € sera infligée au club en infraction.

5. Participation des féminines

Les féminines peuvent participer au championnat masculin. Elles doivent satisfaire au classement minimum prévu pour chaque division. Pour les féminines qui participent en parallèle au championnat National féminin, elles sont autorisées à jouer lors de la même journée en championnat masculin, si la date du match diffère.

Pour participer aux deux dernières journées de chaque phase de championnat masculin, les féminines devront avoir effectuées un minimum de deux rencontres lors des 5 premières journées de chaque phase.

6. Formule de compétition

6.1. Le championnat se déroule en deux phases pour les cinq divisions.

6.2. Dans toutes les divisions, pour chaque phase, les rencontres seront disputées par poule de huit équipes.

Les équipes sont réparties de la manière suivante :

- Deux poules en PN
- Quatre poules en R1
- Six poules en R2
- Six poules de R3
- Huit poules de R4

Dans les cinq divisions, toutes les parties sont jouées. Cependant, lors de la journée des titres, les rencontres sont jouées avec arrêt au score acquis.

7. Nombre d'équipes d'un même club par poule

Une seule équipe d'un même club est autorisée dans chaque poule, et ce dans toutes les divisions régionales.

8. Équipe incomplète

Dans toutes les divisions, les équipes doivent être complètes.

9. Ouverture de la salle

En PN, la salle dans laquelle se déroule la compétition doit être ouverte une heure au moins avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

Dans les autres divisions, la salle doit être ouverte trente minutes au moins avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

10. Dates et heures des compétitions

10.1. En PN, le jour et l'heure officiels des rencontres sont le samedi à 16h.

10.2. En R1, R2, R3 et R4, les équipes peuvent choisir le jour auxquels elles souhaitent recevoir. Ce choix doit être communiqué à la Commission Sportive au plus tard le **jeudi 16 juillet 2026** pour la première phase et le **mardi 22 décembre 2026** pour la deuxième phase. L'heure officielle pour l'ensemble des rencontres de la phase ne peut se porter que sur : samedi 16h00 et dimanche 14h30. A défaut de choix formulé par les équipes, les rencontres débuteront le samedi à 16h00.

10.3. Dans des cas particuliers, des dérogations aux horaires fixés aux paragraphes précédents pourront être données par la CSR. Cependant pour déroger à ces horaires officiels, le club devra fournir un justificatif de la mairie attestant de l'impossibilité d'utiliser la salle et de préciser les modalités d'utilisation.

10.4. Si un club souhaite déplacer l'horaire pour une journée durant la phase, il devra réaliser la demande dans l'espace monclub dans les délais impartis.

10.5. Les rencontres pourront être :

- Reportées jusqu'au dimanche 14h30 de la date officielle de la journée (même journée)
- Avancées à une date qui n'interrompt pas la chronologie du calendrier

Le club devra déposer une demande de modification de rencontre dans l'espace monclub au minimum 8 jours avant la date officielle pour les reports et au minimum 8 jours avant la date demandée pour les rencontres avancées.

Le club adverse devra donner une réponse sous 48 h dans l'espace monclub pour que la CSR puisse donner son avis et informer les clubs et le juge arbitre le cas échéant.

11. Matériel

Les rencontres doivent se disputer avec des balles de compétition (3*) blanches en plastique et sur des tables homologuées par la FFTT. Toutes les parties d'une rencontre doivent se disputer avec des balles d'une même marque, d'une même couleur et de même référence. Celles-ci sont fournies par **l'association qui reçoit**. Elle doit en

prévoir un nombre suffisant pour le bon déroulement de la rencontre. Il appartient aux deux équipes de posséder une tenue compatible avec la couleur des balles.

12. Juge arbitrage

12.1. En PN, les rencontres sont juge-arbitrées par un JA1 neutre désigné indirectement par la CRA (celle-ci désigne le JA1 qui officiera la rencontre).

12.2. De la R1 à la R4, la responsabilité du juge-arbitrage est confiée au club recevant. Les rencontres sont juge-arbitrées par un JA1, joueur ou non de l'équipe.

12.3. Pour valider son inscription au championnat de PN, le club devra fournir obligatoirement le ou les nom(s) d'un (ou plusieurs) JA1 qui pourront officier sur demande de la CRA. Sur chaque rencontre un club de PN sera positionné pour officier dans le cas où la CRA ne peut désigner un JA1. Si le club de PN désigné, à ce moment-là, ne peut fournir de JA1 il sera sanctionné d'une amende de **100 €** pour le premier manquement, **500 €** pour le deuxième et les suivants.

12.4. Les clubs qui évoluent en PN devront s'acquitter d'un forfait Juge-Arbitrage par équipes engagées à ce niveau-là de **90 €** par phase.

12.5. Le remboursement du déplacement à **0,22 €** le km et la prestation à **35 €** pour le JA neutre en PN sont à la charge de la Ligue. Les donations avec déduction fiscale des frais de déplacement sont possibles.

12.6. Une entente sera considérée comme un seul club d'un point de vue du juge-arbitrage.

12.7. Un juge-arbitre peut officier au maximum sur deux rencontres de PN, R1, R2, R3 ou R4 se déroulant dans la même salle ou pour une rencontre de niveau national et une rencontre de niveau régional.

13. Forfait

Lorsqu'une équipe demande le forfait de l'équipe adverse, le club doit envoyer une feuille de rencontre avant le lundi 12h avec la composition de son équipe et indiquer pour l'équipe dont il demande le forfait « équipe non présentée ». Il indique au verso de la feuille si l'équipe l'a prévenu de sa non-participation. Si l'équipe n'a pas prévenu, il indique au verso de la feuille l'heure à laquelle il demande le forfait, il pourra aussi être bon d'indiquer les noms de personnes extérieures à son association qui pourraient témoigner de l'absence de l'équipe.

14. Transmission des résultats

14.1. Le club recevant doit saisir la feuille de rencontre **obligatoirement** sous SPID via GIRPE avant le lundi 12h.

14.2. La feuille de rencontre doit être envoyée au secrétariat de la ligue :

- en cas d'absence d'une des deux équipes (exempte ou forfait) ;
- en cas de match nul ;
- en cas de présence d'un rapport du juge-arbitre.

Dans le cas où le juge-arbitre rédige un rapport, il doit l'envoyer à la Commission Sportive Régionale, par email. Dans le cas d'un forfait, l'équipe qui aurait dû recevoir doit communiquer le forfait avant le dimanche soir à la Ligue.

15. Réclamation sur feuille de rencontre

Le montant de la caution à joindre à toute réclamation mentionnée sur une feuille de rencontre s'élève à **15 €** (art. II.121 des Règlements Sportifs Fédéraux).

16. Montées et descentes

16.1. A l'issue de chaque phase, en Prénationale, Régionale 1 et Régionale 2, le premier de chaque poule accède à l'échelon supérieur et dans les divisions Régionale 3 et Régionale 4, ce sont les 2 premiers.

16.2. Les descentes dans chaque division sont fonction des descentes de la division de l'échelon supérieur. Dans tous les cas, le 8^{ème} de chaque poule descend dans la division inférieure.

16.3. Repêchage en régionale : Lorsqu'une place devient vacante à l'issue d'une phase, cette place sera attribuée en priorité au meilleur descendant de la division respective. Exceptionnellement en cas de poule incomplète à l'issue des repêchages, la place sera attribuée par la commission sportive.

16.4. En R4, en fin de phase, il est prévu 16 montées :

- Une montée par département
- Une montée supplémentaire pour les trois départements ayant le plus d'équipes en championnat départemental lors de la phase 1 de la saison en cours.

16.5. Si, à l'issue d'une phase, une équipe classée première de la plus haute division d'un département d'Occitanie ne peut accéder ou refuse la montée en R4, cette montée sera proposée à l'équipe classée juste après celle-ci dans ce même département. Si besoin est, des équipes supplémentaires seront maintenues en R4.

16.6. Application de l'article II.109 au niveau régional (départage des équipes d'une division dans des poules différentes) : le départage se fera à partir de toutes leurs rencontres d'une même phase suivant la procédure décrite ci-après :

- 1) en faisant le quotient des points rencontre par le nombre de rencontres
- 2) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points parties gagnés par les points- parties perdus
- 3) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues
- 4) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points jeu gagnés par les points jeu perdus dans les mêmes rencontres
- 5) si l'égalité persiste, la commission sportive effectuera un tirage au sort.

17. Titres et barrages

17.1. La participation aux titres n'est plus obligatoire pour valider la montée à l'échelon supérieur la phase d'après.

17.2. Des titres seront disputés en fin de saison entre les premiers de la deuxième phase de chaque poule dans toutes les divisions. En R2, R3 et R4, des quarts de finale auront lieu le samedi précédant la journée des titres. Si nécessaire, les meilleurs premiers (selon l'article fédéral II.109) seront exemptés des quarts de finale.

17.3. Pour participer aux titres les équipes qualifiées devront respecter la moyenne des points de leur équipe durant la phase. Cette moyenne sera calculée ainsi :

- Non prise en compte de la composition de l'équipe ayant le total de point le plus élevé
- Non prise en compte de la composition de l'équipe ayant le total de point le moins élevé
- Moyenne des points des compositions restantes
- Exemple : une équipe de R2 qui aura présenté les compositions avec les sommes de points suivantes : 5850/5700/6000/5800/5400/5600/5900. On ne prend pas en compte les compositions à 6000 et 5400 points avant d'effectuer la moyenne des compositions restantes, soit 5770 points.

17.4. Pour les équipes qui portent le numéro 1, il n'y a pas de restriction.

17.5. Il n'est pas prévu de barrages dans aucune division. Les équipes classées au même rang dans des poules différentes seront départagées afin de désigner celles qui devront descendre suivant l'article II.109

18. Sanctions

18.1. Désistement avant la 1^{ère} journée de championnat de la saison

Le montant de l'engagement est restitué seulement si l'équipe se retire à 14 jours du début du championnat.

18.2. Condition de participation

Le non-respect des autres conditions de participation (art. 2) pour la PN et la R1 entraîne la relégation de l'équipe, à la fin de la saison, dans la plus haute division n'exigeant pas cette condition.

18.3. Ouverture de la salle

Si la salle où doit se dérouler une rencontre n'est pas ouverte par l'association recevant au moins une heure avant l'heure prévue pour le début de la rencontre en PN et trente minutes dans les autres divisions, l'association recevant se verra infliger une pénalité financière de **50 €**.

18.4. Retard

Sauf motif reconnu valable par la CSR, toute équipe non présente à l'heure prévue pour le début de la rencontre sera sanctionnée par une pénalité financière de **50 €**.

Toute équipe qui se déplace, et n'ayant pas prévenu de son retard au moins 30 minutes avant le début de la rencontre, quel que soit le motif du retard, sera sanctionnée par une pénalité financière de **50 €**.

Si la rencontre a pu se dérouler, il n'y aura pas de sanction sportive.

18.5. Formation d'équipe non conforme joueurs ne respectant pas les conditions de participation de PN et R1 – article 4 en page 6. La rencontre sera perdue par pénalité (points rencontre 3/0 et points parties 14/0) et l'association en infraction se verra infliger une pénalité financière de **100 €**.

18.6. Équipe incomplète

Si une équipe se présente incomplète, la rencontre sera perdue par pénalité par l'équipe incomplète (points rencontre 3/0 et points parties 14/0) et l'association en infraction se verra infliger une pénalité financière de **100 €** pour un joueur absent et **200 €** pour deux joueurs absents.

18.7. Le non-respect de la règle en « cascade de points » mentionnée à l'article 3 page 6 entraîne les sanctions suivantes :

- Une perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-1 pour l'équipe fautive ainsi qu'une amende de **100 €**.

Selon les circonstances, le club concerné peut plaider sa cause auprès de la Commission Sportive pour une atténuation de la sanction.

18.8. Forfaits

- 1er forfait : **200 €** d'amende
- 2ème forfait : **200 €** d'amende et équipe mise en forfait général en fin de saison.

18.9. Joueur ne disputant aucune de ses parties

Sauf s'il s'est blessé à l'échauffement et peut fournir par la suite un certificat médical dans les 72h, tout joueur sera considéré comme n'étant pas porté sur la feuille de rencontre et l'équipe sera de facto considérée comme incomplète avec toutes les conséquences que cela entraîne.

18.10. Joueur ne disputant pas la totalité de ses parties mais au moins une

Les parties non jouées sont perdues et s'il ne peut fournir un certificat médical dans les 72h, il perdra pour la première d'entre elles, les points classement qu'il aurait perdus s'il avait joué.

18.11. Transmission des résultats

La saisie hors délai des résultats et des feuilles de rencontre (au plus tard le lundi midi) sera sanctionnée par une pénalité financière pour l'équipe recevant de **10 €**.

L'envoi hors délai de la feuille de rencontre, lorsque cela est nécessaire, sera sanctionné par une pénalité financière de **10 €**.

Comme stipulé dans l'article 14.1 la remontée des résultats doit se faire obligatoirement via GIRPE. Dans le cas contraire, le club se verra sanctionné par une pénalité financière de **10 €**.

18.12. Juge arbitrage des rencontres

1. Dans le cas où le juge-arbitre d'une association désigné par la CRA pour officier en PN n'aurait pas assuré sa prestation, l'association se verra infliger une pénalité financière de **100 €** pour la première puis **500 €** pour chaque infraction suivante de la saison.
2. Dans le cas où une rencontre de R1, R2, R3 ou R4 n'est pas juge-arbitrée par un JA1, l'association se verra infliger une pénalité financière de **100 €**.
3. Dans le cas où un juge-arbitre officie pour plus de deux rencontres, l'association se verra infliger une pénalité financière de **100 €** pour chaque rencontre supplémentaire.

18.13. Falsification d'une feuille de rencontre

En cas de falsification d'une feuille de rencontre, l'Instance de Discipline sera saisie.

18.14. Tenue non conforme

Si un joueur ne se présente pas à la table dans une tenue conforme pour une rencontre de PN ou R1, il sera infligé à son club une pénalité financière de **10 €**.

18.15. Salle et matériel non conforme

Dans le cas de salles, matériels ou conditions de jeu non conformes et après enquête, des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte de la rencontre pourront être prononcées par la CSR.

18.16. Appel d'une décision auprès du Jury d'Appel ou du Conseil de ligue

Le montant des droits d'appel s'élève à **100 €**.

Correspondance des journées

Championnats par équipes 2026-2027 - 1ère phase

N° journée sous SPID	Pro A Messieurs	Pro B Messieurs	Nationales Messieurs	Pro A Dames	Pro B Dames	Nationales Dames	Régionales Messieurs	Régionales Dames
1	22-sept.-26	22-sept.-26	19-sept.-26	22-sept.-26	19-sept.-26	19-sept.-26	19-sept.-26	
2	/	/	3-oct.-26	/	3-oct.-26	3-oct.-26	3-oct.-26	
3	25-sept.-26	29-sept.-26	17-oct.-26	29-sept.-26	17-oct.-26	17-oct.-26	17-oct.-26	
4	29-sept.-26	23-oct.-26	7-nov.-26	23-oct.-26	7-nov.-26	7-nov.-26	7-nov.-26	
5	23-oct.-26	8-nov.-26	21-nov.-26	8-nov.-26	21-nov.-26	21-nov.-26	21-nov.-26	
6	10-nov.-26	11-déc.-26	5-déc.-26	11-déc.-26	5-déc.-26	5-déc.-26	5-déc.-26	
7	22-nov.-26	18-déc.-26	12-déc.-26	18-déc.-26	12-déc.-26	12-déc.-26	12-déc.-26	
8	24-nov.-26	En attente	/	En attente	/	/	/	1er tour 29/11/26
9	14-déc.-26	En attente	/	En attente	/	/	/	2e tour 29/11/26
10	/	/	/	/	/	/	/	3e tour 29/11/26
11	/	/	/	/	/	/	/	4e tour 29/11/26
12	/	/	/	/	/	/	/	5e tour 29/11/26

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES FÉMININ REGIONAL

1. NOMBRE DE DIVISIONS.....	12
2. CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	12
3. FORMULE DE COMPETITION	12
4. ENTENTE	12
5. NOMBRE D'ÉQUIPES D'UN MEME CLUB.....	12
6. ÉQUIPE INCOMPLETE	12
7. TENUE.....	12
8. FORFAIT	12
9. MONTEES ET DESCENTES	12
10. BRULAGE	12

1. Nombre de divisions

Plusieurs divisions composent le championnat par équipes féminin, la PN, la R1, la R2... Chaque division sera composée au maximum de 6 équipes.

2. Conditions de participation

Pour pouvoir participer en PN, une équipe doit être constituée de quatre joueuses.

Pour pouvoir participer en R1, R2, R3... une équipe doit être constituée d'au moins trois joueuses.

3. Formule de compétition

- 3.1.** Le championnat se déroule en deux phases. Chaque phase se déroulant sur une journée.
Les feuilles d'engagement seront transmises quatre semaines avant chaque journée et à retourner au plus tard 15 jours avant la compétition.
- 3.2.** En PN, les équipes sont composées de quatre joueurs. En R1, R2, R3... les équipes compteront trois joueuses titulaires et pourront mentionner deux joueuses remplaçantes sur la feuille de rencontre.
- 3.3.** Afin de constituer les divisions, il est demandé au club de donner la liste des joueuses qu'il compte faire participer dans chacune des équipes engagées. Le déroulement du championnat sera déterminé par la CSR en fonction du nombre d'équipes engagées.
- 3.4.** La rencontre est obligatoirement arrêtée au score acquis (dès que l'une des deux équipes a un total de points-parties supérieur à la moitié des parties possibles)
- 3.5.** La formule de la feuille de rencontre à 4 joueuses pour la PN est à 14 parties (I.203.3.1)
- 3.6.** La formule de la feuille de rencontre à 3 joueuses pour les R1, R2, R3 etc. est à 5 parties comme suit :
- A-Y
 - B-X
 - A/C ou B/C – X/Z ou Y/Z
 - A ou C – X ou Z
 - B ou C - Y-Z

4. Entente

Les ententes jusqu'à quatre clubs sont permises.

5. Nombre d'équipes d'un même club

Il est accepté, au maximum, deux équipes d'un même club par division. Dans le cas d'une entente, les clubs concernés peuvent inscrire une troisième équipe dans cette même division.

6. Équipe incomplète

Les équipes prévues de PN qui préviendront huit jours avant la compétition qu'elles ne pourront se présenter qu'à trois joueuses seront inscrites en R1, R2, R3... et seront remplacées en PN par une équipe de quatre joueuses.

Les équipes doivent être complètes.

Les équipes qui, le jour de la compétition, se présenteront incomplètes (trois joueuses en PN et deux joueuses en R1 R2, R3...) seront acceptées. Si une joueuse, bien que mentionnée sur la feuille de rencontre, ne participe à aucune partie de la rencontre, elle sera considérée comme non inscrite et l'équipe déclarée incomplète.

7. Tenue

Le club dont la joueuse ne portant pas une tenue réglementaire se verra infliger une pénalité financière de **10 €**.

8. Forfait

Pour toute absence prévue et si celle-ci n'est pas signalée au moins quatre jours avant la date de l'épreuve, l'équipe sera considérée forfait et une pénalité financière de **20 €** sera appliquée.

9. Montées et descentes

9.1. L'équipe classée première de la PN accédera à la N3. L'équipe classée première de R1 accède à la PN pour la phase suivante si elle le souhaite et qu'elle remplit les conditions de participation. L'équipe classée première de R2 accède à la R1 pour la phase suivante si elle le souhaite et ainsi de suite pour chaque division.

9.2. Les descentes sont fonction du nombre de descente(s) de l'échelon supérieur, et du nombre de montée(s) de l'échelon inférieur et du nombre maximum d'équipes devant participer dans la division.

10. Brûlage

La règle en cascade de points s'applique (voir le règlement du championnat masculin).

CRITERIUM FÉDÉRAL REGIONAL

1. PARTICIPATION.....	14
2. FORFAIT LORS D'UN TOUR REGIONAL.....	14
3. ORGANISATION SPORTIVE	14
4. PLACEMENT DES JOUEURS.....	15
5. DEROULEMENT DE LA COMPETITION.....	15

1. Participation

- 1.1.** Pour participer au critérium (tous niveaux), les joueurs et joueuses doivent s'inscrire sur l'espace Monclub via les clubs gérés par notre Ligue. Les inscriptions sont facturées aux clubs par la ligue.
- 1.2.** Pour pouvoir prétendre jouer au niveau régional, les inscriptions doivent être reçues avant le **18 septembre** (limite au **18** septembre pour pouvoir éventuellement prétendre jouer au niveau national pour les joueurs et joueuses qui participent pour la première fois ou qui reprennent leur activité après une saison d'interruption).

1.3. Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence :

Les joueurs qui s'engagent avant la date fixée sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé. Leur nombre maximum est de :

- 1 en PN seniors messieurs (son classement devra lui permettre de partir dans les 8 meilleurs joueurs du tableau)
 - o Les suivants respectant le classement comme remplaçants en partant de la première place de remplaçant.
- 1 en PN juniors garçons (son classement devra lui permettre de partir dans les 8 meilleurs joueurs du tableau)
 - o Les suivants respectant le classement comme remplaçants en partant de la première place de remplaçant.

Chacun de ces joueurs sera placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

Les joueurs qui s'engagent au plus tard 15 jours avant le tour 2, 3 ou 4 pourront être intégrés aux listes régionales selon les modalités suivantes : une reprise par division, et par tour au maximum 4. Chacun de ces joueurs sera placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui. Dans le cas de plusieurs inscriptions, c'est le joueur le mieux classé qui est retenu.

2. Forfait lors d'un tour régional

2.1. Tout joueur ou joueuse doit confirmer sa participation au plus tard le dimanche soir précédant le tour. Les joueurs n'ayant pas confirmé leur participation seront retirés des listes pour le tour en question et descendront d'une division (sauf cas d'une première absence justifiée entrant dans le cadre du point 2.4). Une non-participation à un tour est considérée comme une absence et non pas comme un forfait.

2.2. Tout joueur ou joueuse ayant confirmé sa participation et qui ne peut finalement pas participer à un tour régional doit en informer, par téléphone ou courriel, la Ligue et ce **au plus tard à 15h le jeudi** qui précède la date du tour. En cas d'impossibilité de participer, connue du joueur ou de la joueuse après cette limite, il/elle devra en informer, dans la mesure du possible, directement le juge-arbitre et transmettre un justificatif au secrétariat de la Ligue au plus tard le mardi qui suit la compétition.

2.3. Des repêchages peuvent avoir lieu jusqu'au lundi 12h précédant le tour. Passé ce délai, s'il y a des absents, les tableaux resteront incomplets.

2.4. Un forfait non excusé sera sanctionné par une pénalité financière de **15 €** facturés au club.

2.5. Les absences **justifiées** dans les cas suivants entraînent la relégation dans la division inférieure en plaçant la personne première remplaçante de la division (sauf dans le cas où il y a des reprises en messieurs et en juniors, le joueur le mieux classé sera alors placé premier remplaçant), s'il s'agit d'un premier forfait excusé :

- Blessure
- Maladie
- Sortie scolaire
- Décès dans la famille
- Attestation d'obligation de présence au travail de son employeur

Tout autre cas sera étudié sur la base des justificatifs fournis à la CSR.

Si plusieurs personnes sont forfaits sur le même tour et la même division elles seront placées comme remplaçantes dans l'ordre de leur résultat au tour précédent.

3. Organisation sportive

3.1. En **catégorie masculine**, l'échelon régional comprend une division dénommée PN dans toutes les catégories : benjamins, minimes, cadets, juniors et seniors.

3.2. La PN masculine est composée de 32 joueurs. A l'issue de chacun des quatre tours, les deux premiers de chaque catégorie monteront pour le tour suivant en N2 de leur catégorie ou en PN de la catégorie supérieure pour les tableaux BG, MG, CG et JG. Si le joueur souhaite évoluer en PN de la catégorie au-dessus il devra le faire savoir dans les 48h après la fin du tour, sinon il sera automatiquement proposé en N2 par défaut.

3.3. Dans toutes les catégories, le nombre de montées vers la Pré-Nationale (PN), par tour, est fixé à **9 montées** selon la répartition suivante :

- **2 montées** pour les départements CD09 et CD31 réunis ;
- **2 montées** pour le département CD34 ;
- **1 montée** pour les départements CD11 et CD66 réunis ;
- **1 montée** pour les départements CD12, CD48 et CD81 réunis ;
- **1 montée** pour le département CD30 ;
- **1 montée** pour les départements CD32 et CD65 réunis ;
- **1 montée** pour les départements CD46 et CD82 réunis ;

Les départements concernés doivent convenir d'un accord pour organiser une épreuve interdépartementale.

Si certains d'entre eux ne souhaitent pas se regrouper ; dans ce cas, **la Ligue attribuera la montée au joueur ayant le meilleur classement FFTT au classement du mois en court parmi les vainqueurs des départements concernés.**

3.4. Le nombre de descentes dans chaque division dépend du nombre de descentes de l'échelon supérieur. Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement du tour précédent.

3.5. Les montées de département ne sont pas obligatoires mais elles ne sont jamais remplacées par un suivant du même département. Dans ce cas, il y aura un repêchage d'un joueur descendant. Ceux qui refusent la montée (bien avertir la ligue avant la date limite) pourront participer au même tour dans leur département **dans la même catégorie ou la catégorie supérieure** si la commission sportive départementale compétente y est favorable.

3.6. En **catégorie féminine** l'échelon régional comprend une division dénommée PN pour toutes les catégories : benjamines, minimes, cadettes, juniors et senior dames. A l'issue de chacun des quatre tours, la première de **PN** de chaque catégorie accède à la N2 de sa catégorie ou en PN de la catégorie supérieure pour les tableaux BF, MF, CF et JF. Si la joueuse souhaite évoluer en PN de la catégorie au-dessus elle devra le faire savoir dans les 48h après la fin du tour, sinon elle sera automatiquement proposée en N2 par défaut.

3.7. Cas particuliers pour les féminines :

Les départements ne sont pas tenus d'avoir des divisions féminines. Cependant, certains peuvent créer des divisions départementales.

Les départements pourront, s'ils n'ont pas de division féminine et s'ils le jugent souhaitable, faire jouer des féminines avec les garçons. Une féminine peut s'inscrire directement en division régionale et ce à tout moment de la saison. Une féminine première de sa division au niveau départemental ne sera pas tenue de monter au niveau régional.

4. Placement des joueurs

4.1. Lors du premier tour, les joueurs sont placés en fonction de la liste d'inscription de septembre 2026. **La liste sera composée pour un minimum de 75% (soit 24 joueurs) selon le cumul des points du Critérium Fédéral obtenu lors de la saison précédente et un maximum de 25% (soit 8 joueurs) selon le classement officiel FFTT.**

4.2. Pour les tours suivants, les joueurs sont classés selon les résultats du tour précédent (places). Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant le plus de points inscrits sur la licence que lui.

5. Déroulement de la compétition

5.1. Tous les tableaux sont à classement intégral.

5.2. Dans les tableaux de 32 joueurs, les joueurs sont répartis en huit poules de 4 joueurs (règlements sportifs fédéraux, Article I.302 page 38).

5.3. Dans les tableaux de 6 joueuses ou moins, la compétition se déroulera en une seule poule.

5.4. Dans tous les autres cas, le juge-arbitre choisira la formule la plus adaptée en fonction du nombre d'inscrit(e)s.

5.5. Dans toutes les catégories, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

CHAMPIONNATS D'OCCITANIE JEUNES PAR CATÉGORIES

1. Condition de Participation

Chaque licencié(e) traditionnel peut s'inscrire librement dans sa catégorie et la catégorie directement supérieure de benjamins à juniors, en garçons et en filles, s'il ou si elle est qualifiable aux Championnats de France.

2. Droits d'inscriptions

Un droit de participation de 15 € par participant et par tableau sera demandé aux joueurs (via HelloAsso). Ceux qui s'inscrivent doivent pouvoir en cas de victoire être éligible à une participation aux championnats de France. En cas de forfait non justifié 72h avant l'événement les droits d'inscriptions seront facturés.

3. Qualification aux championnats de France

Les vainqueurs de chacune des catégories : benjamins, benjamines, minimes garçons, minimes filles, cadets, cadettes, juniors garçons et juniors filles seront qualifiés pour les championnats de France de la catégorie remportée. Si le/la vainqueur(e) est qualifié(e) par un autre biais la place qualificative ira au finaliste. Dans ce cas-là si le/la finaliste est qualifié(e) par un autre biais la place qualificative sera attribuée par l'ETR.

4. Placement des joueurs

Les joueurs et joueuses seront placé(e)s en fonction du dernier classement mensuel.

5. Déroulement sportif des tableaux masculins

Dans chaque tableau, le samedi, les joueurs sont répartis dans des poules de trois joueurs selon le dernier classement mensuel. A l'issue de ces poules, les joueurs terminant 1^{er} sont placés dans un tableau final. Les joueurs 2^{ème} et 3^{ème} joueront un barrage pour intégrer le tableau final. Le tableau se déroulera, par élimination directe, afin de qualifier 8 joueurs pour le dimanche.

En fonction du nombre d'inscrits il sera mis en place 4 ou 8 têtes de séries qui entreront directement dans le tableau le dimanche.

6. Déroulement sportif des tableaux féminins

Dans chaque tableau, le samedi, les joueuses sont réparties dans des poules de trois ou quatre joueuses selon le dernier classement mensuel. A l'issue de ces poules, les joueuses terminant 1^{ère} sont placées dans un tableau final. Les joueuses 2^{ème} et 3^{ème} joueront un barrage pour intégrer le tableau final du dimanche.

Le tableau se déroule par élimination directe. En fonction du nombre d'inscrites il sera mis en place 2 ou 4 ~~ou 8~~ têtes de séries qui entreront directement dans le tableau.

7. Déroulement sportif des tableaux doubles masculins et féminins

Les doubles seront accessibles uniquement aux joueurs et joueuses qualifiés le dimanche.

Pour les garçons se dérouleront les catégories benjamins, minimes, cadets et juniors, ils ne pourront s'inscrire que dans une seule catégorie où ils sont déjà inscrits en simple.

Pour les filles se dérouleront les catégories benjamines/minimes et cadettes/ juniores, elles ne pourront s'inscrire que dans une seule catégorie où elles sont déjà inscrites en simple.

8. Déroulement sportif des tableaux doubles mixtes

Les doubles mixtes seront accessibles uniquement aux joueurs et joueuses qualifiés le dimanche.

Se dérouleront les catégories benjamin(e)s/minimes, cadet(te)s/junior(e)s, ils ne pourront s'inscrire que dans une seule catégorie où ils sont déjà inscrits en simple.

FINALES REGIONALES PAR CLASSEMENT

1. Condition de Participation

Les féminines doivent s'inscrire dans leur département qui pourra organiser une finale départementale. Toutes les féminines inscrites au niveau départemental seront qualifiées pour le niveau régional.

2. Qualification des messieurs

Chacun des tableaux sera constitué du premier de chaque département et complété à jusqu'à 48 participants selon un quota attribué à chaque département et calculé par rapport au nombre d'inscrits dans chaque tableau à l'échelon départemental.

3. Droits d'inscriptions

Un droit de participation de **15 €** par participant au niveau régional sera facturé **via HelloAsso, directement aux joueurs et joueuses qualifié(e)s qui devront s'inscrire (la convocation avec le lien seront transmis par la ligue le moment venu).**

4. Déroulement sportif des tableaux messieurs

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis dans des poules de trois joueurs selon le dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national, en conformité avec l'article I.302. A l'issue de ces poules, les joueurs (ou les joueuses) sont placés dans un tableau final.

Le tableau se déroule par élimination directe avec classement intégral des huit premiers.

Le samedi se joueront les tableaux H8 / H12 / F7 / F12

Le dimanche se joueront les tableaux H10 / H15 / F5 / F9

5. Qualification des féminines et déroulement de la compétition féminine

Chaque tableau féminin sera constitué de toutes les dames inscrites au niveau départemental. En fonction du nombre de participantes, le juge-arbitre adaptera la formule.

CHAMPIONNATS D'OCCITANIE MASTERS INDIVIDUELS

1. Conditions de participation

Les Championnats d'Occitanie Masters Individuels sont réservés aux licenciés compétition de la FFTT de nationalité française de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie d'âge.

2. Droits d'inscriptions

Un droit de participation de 15 € par participant au niveau régional sera facturé **via HelloAsso, directement aux licencié(e)s qui devront s'inscrire.**

3. Titres disputés

Quatorze titres seront disputés en simple messieurs et dames V40-V45, V50-V55, V60, V65, V70, V75, V80. Des doubles pourront éventuellement être disputés en fonction du nombre d'inscrits et de la tenue des horaires : double messieurs et dames.

4. Qualification

Chaque licencié(e) compétition des catégories Vétérans V40 à V80 peut s'inscrire librement.

5. Déroulement des compétitions de simple

Dans chacune des catégories de simple :

5.1. Si le nombre de participants est inférieur ou égal à cinq la compétition se déroulera en une seule poule. Dans le cas où une seule dame est présente dans une catégorie, elle pourra participer avec les messieurs.

5.2. Si le nombre de participants est supérieur ou égal à six un premier tour se déroulera par poules de trois ou quatre joueurs. Les joueurs seront répartis dans les poules en fonction du dernier classement mensuel diffusé en faisant en sorte que les joueurs d'un même club soient, dans la mesure du possible, dans des poules différentes. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour un tableau principal les troisièmes et quatrièmes pour un tableau de consolation.

5.3. Le tableau principal sera constitué de la façon suivante : le premier de la poule 1 en n° 1, le premier de la poule 2 en n° 2, les premiers des autres poules aux n° de 3 à n (n désignant le nombre de poules) par tirage au sort, les seconds de poule seront placés par tirage au sort aux n° de n+1 à 2n en faisant en sorte qu'ils ne puissent rencontrer leur premier de poule que le plus tard possible.

Un seul tableau de doubles aura lieu le samedi et un seul le dimanche (groupement de toutes les catégories).

5.4. Le tableau de consolation sera constitué en mettant par tirage au sort aux places de 2n + 1 à 3n les 3^{èmes} des poules puis en plaçant aux places restantes les quatrièmes des poules tout en faisant en sorte qu'ils ne puissent rencontrer le joueur de leur poule que le plus tard possible.

5.5. Les deux tableaux se dérouleront par élimination directe avec partie de classement pour les perdants en ½ finale ou, si l'horaire le permet, un tableau avec classement intégral.

6. Déroulement des doubles

Les équipes de doubles seront placées dans les tableaux en tenant compte de la somme des points classement des deux joueurs parus dans le dernier classement mensuel en faisant en sorte dans la mesure du possible, que des joueurs d'un même club ne se rencontrent pas au premier tour. Le tableau de double se disputera par élimination directe. Si l'horaire le permet les perdants des deux premiers tours de double disputeront un tableau de consolation qui se jouera, lui aussi, par élimination directe.

7. En dames

Il pourra s'avérer nécessaire en marge du tableau du titre dame de faire disputer une qualification pour le championnat de France à l'aide d'un tableau par élimination directe dans chacune des catégories.

CHAMPIONNATS D'OCCITANIE MASTERS PAR ÉQUIPES

1. Déroulement de la compétition

Les rencontres se déroulent par élimination directe avec classement intégral. Chaque rencontre doit se jouer en principe sur une seule table avec cependant, la possibilité laissée au juge arbitre, après accord de l'organisateur et du délégué de la Ligue, de faire jouer certaines d'entre elles, si l'horaire l'exige, sur deux tables. Les vainqueur(e)s de chaque catégorie seront qualifiés à la Coupe Nationale, selon le règlement prévu dans le règlement fédéral.

2. Nombre d'équipes qualifiées

Pour les hommes : Chaque club pourra engager librement des équipes au niveau régional dans chacune des 3 catégories (A, B et C).

Les équipes pourront être composées avec 2, 3 ou 4 joueurs, appartenant à la même association sous l'égide de leur club ou appartenant à plusieurs association (maximum 2) sous l'égide d'une entente portant le nom des deux clubs. Pour les féminines : Les équipes pourront être composées 2, 3 ou 4 joueuses sans aucune restriction vis-à-vis de leur club d'appartenance.

Un droit de participation de **30 €**/équipes sera facturé aux clubs pour le niveau régional. Placement des équipes

Le placement des équipes est effectué par le juge-arbitre de l'épreuve. Les équipes seront placées dans les différents tableaux en tenant compte de la somme des points classement des deux meilleurs joueurs présents, d'après le dernier classement mensuel, en faisant et sorte, et dans la mesure du possible, que des équipes d'un même club ne se rencontrent pas au premier tour (pas de dérogation pour deux équipes d'un même département).

3. Déroulement des rencontres

Chaque équipe effectuera au minimum deux rencontres. Dans le cas où seulement trois ou quatre équipes qualifiées seraient présentes, les rencontres se disputeraient par poule.

Dans le cas de cinq ou neuf équipes, un tableau spécial est prévu pour le juge-arbitre :

	1			
9		perdant en A		
8	perdant en X			
	5		perdant en C	
	4	perdant en B		1er
	3			perdant 2ème
	6	perdant en Z		
7			perdant en D	
2	perdant en Y		C	
			D	3ème
		A		perdant 4ème
		B	perdant en E	
	X			5ème
	Y	perdant 9ème		perdant 6ème
		Z	perdant en F	
			E	7ème
			F	perdant 8ème

TOURNOIS

Ce document a été conçu dans le but d'aider les clubs dans leurs démarches de demande d'homologation de tournoi régional et/ou national et pour aider la Commission Sportive Régionale à prendre sa décision (d'homologation ou non) par rapport à des critères les plus clairs possibles. Les différentes remarques ont été élaborées par rapport à ce que la C.S.R. a pu remarquer dans les différents règlements qui ont lui ont été soumis, mais aussi par rapport aux différents problèmes qu'ont pu poser les demandes d'homologations (chevauchement de date, qui privilégier, etc...).

Rappel des règlements Fédéraux (Titre 11 – Article 1): « Toutes les épreuves prévues entre le 1^{er} septembre et le 30 juin de la saison en cours doivent faire l'objet d'une homologation ».

La procédure de demande d'homologation dans l'espace monclub est décrite dans la documentation disponible en ligne : <https://www.fft.com/doc/administratif/telechargement.html>

1. Informations devant figurer dans le règlement de l'épreuve

Lors de la rédaction du règlement, n'oubliez pas de préciser les informations suivantes :

- Le nom du tournoi, le type de tournoi : International, National A, National B, Régional, Départemental, Promotionnel
- Les dates et lieu
- Le nom du juge-arbitre avec son n° de licence et son grade (JA3, JAN, JAI)
- Le montant global de la dotation
- Lorsque des tableaux « jeunes » sont organisés, il faut préciser les catégories concernées (ex : poussins à cadets)
- Le règlement devra indiquer qu'il est ouvert aux féminines en précisant, s'il n'y a pas de tableau féminin, les conditions de participation des féminies dans les tableaux masculins.
- Les différents contacts

La CSR n'étudiera que les demandes d'homologation complète.

La CSR enverra deux sondages durant la saison :

- Juin 2026 pour septembre à décembre 2026
- Septembre 2026 pour janvier à juin 2027

Afin que les clubs puissent se pré-positionner et ainsi répartir au mieux les épreuves.

2. Délivrance de l'homologation

Les tournois nationaux sont homologués par la CSF, après avis de la Ligue et du Comité départemental. La procédure d'homologation nationale prévoit en effet la signature de chaque partie (Comité, Ligue, Fédération).

Les tournois régionaux sont homologués par la CSR après avoir reçu un avis favorable du Comité départemental. La procédure d'homologation régionale prévoit en effet la signature de chaque partie (Comité et Ligue).

3. Calendrier prévisionnel des organisations de tournois

Gestion des tournois se faisant concurrence à la même date.

Les clubs désireux d'organiser un tournoi régional et/ou national sont priés de faire connaître leur choix de date au plus tôt, afin que la date puisse être inscrite au calendrier.

Il serait souhaitable que les clubs indiquent à la ligue, la date de leur tournoi dès la fin de la saison précédente. Il est également conseillé aux clubs organisant leur tournoi en début de saison de déposer leur demande d'homologation dès la fin de saison précédente.

Les tournois « historiques » (organisés depuis de nombreuses années de manière régulière à des dates habituelles) auront une priorité sur la date du calendrier, à condition que les responsables de ces clubs confirment l'organisation de leur tournoi. Le but recherché est d'avoir une vue claire des dates qui seront disponibles afin que les conditions d'organisation soient optimales.

La Ligue tiendra à jour un tableau récapitulatif des tournois, précisant le niveau et la date d'homologation, le nom du Juge arbitre et la dotation.

Si les formules de tournois (ne visant pas forcément le même public) sont différentes, ou si l'éloignement des organisations est au minimum de 150 Km, alors rien n'empêchera l'homologation de tournois à la même date.

En cas de concurrence sur une date, la ligue ne souhaite pas brider ou empêcher un quelconque club d'organiser une compétition. Cependant, la CSR pourrait jouer le rôle de médiateur entre les 2 associations organisatrices afin qu'un arrangement de date soit trouvé, de manière à éviter (si possible) cette concurrence.

En cas de désaccord persistant, si la situation l'exige, la CSR se réserve le droit de ne pas homologuer un tournoi, en donnant la priorité au club ayant effectué sa demande en premier (date de réception de la demande complète) au niveau de la ligue.

Nota Bene : Aux conditions prévues par l'article IX.106 des règlements sportifs fédéraux, vient s'ajouter la condition suivante : aucune épreuve ne peut être homologuée aux dates retenues au calendrier pour l'organisation d'une compétition régionale sur le territoire de la ligue, si le tournoi peut constituer une gêne pour cette organisation.

4. Calendrier prévisionnel des organisations de tournois

100 € de frais seront dus à la Ligue Occitanie pour toute homologation d'un Tournoi Régional.

Un tournoi régional ne pourra être homologué si :

- L'organisateur n'a pas rendu compte (rapport JA) de son précédent tournoi à la Ligue
- Le cahier des charges du précédent tournoi n'a pas été respecté (sous réserve d'une décision de la CSR).

Les responsables de l'organisation ou le juge arbitre devront saisir ou faire saisir sous huit jours à l'aide de SPIDD les résultats des tableaux (hors tableaux handicaps et tableaux promotionnels). A défaut, ils transmettront les feuilles de poules (s'il y a lieu) et les tableaux de chaque catégorie, signés par le juge arbitre (les photocopies sont admises) au secrétariat de la Ligue qui se chargera de la saisie.

150 € de frais seront dus à la Ligue Occitanie pour la saisie des résultats via le secrétariat administratif (sauf si le tournoi est géré sous SPIDD).

Un chèque de caution de **200 €** sera demandé lors de la demande d'homologation. Celui-ci sera encaissé dans le cas où le club annule le tournoi sans raison valable. Cette caution est mise en place afin d'éviter que des clubs réservent une date sur le calendrier et annulent leur tournoi sans raison valable, privant ainsi d'autres clubs d'organiser leur tournoi à cette date-là.